

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications -TIC (ANSUT) lance un avis à manifestation d'intérêt pour la présélection d'entreprises spécialisées en vue de constituer une base de données des fournisseurs et prestataires agréés, pour la fourniture de biens, services et travaux au titre de l'exercice 2024.

Le cahier des charges peut être consulté ou retiré au Siège de l'ANSUT sis à Abidjan-Cocody Attoban, derrière le commissariat du 30^{ème} arrondissement de police du mercredi 24 avril 2024 à 9 heures au lundi 13 mai 2024 à 16 heures 00 minutes, date et heure limite de dépôt des dossiers, contre paiement en espèces d'un montant non remboursable de **quinze mille (15.000) FCFA**.

Pour toute information complémentaire, prière contacter la Direction Juridique et Moyens Généraux de l'ANSUT au 27 22 52 95 05 / 07 08 87 14 04 / 07 00 14 32 77.

La Direction Générale